Violences, violences aggravées, vol en réunion, destruction, dégradation… “Mon client est un mal-aimé” plaide l’avocat

10/05/2014 à 15h56

(extraits) Le jeune cambrioleur, expert en vols dans les piscines municipales, comparaît pour la première fois devant la juridiction des majeurs. Son casier judiciaire ? Violences, violences aggravées, vol, vol en réunion, fourniture d’identité imaginaire, destruction, dégradation…

Il a déjà passé deux fois quinze jours en prison. Et il risque d’y retourner à l’issue de l’audience. En théorie, il encourt quatorze ans de prison et quatre ans au titre de la peine plancher.

“Je regrette”, dit le prévenu, aîné d’une famille de six enfants dont les parents vivent depuis plus de vingt ans en France. *“J’ai besoin d’aide”,* murmure-t-il. *“Il envoie des signaux de détresse. Les services éducatifs et le juge des enfants ont tout fait pour le sortir de là”*. Son casier est une véritable bombe atomique.

> *L’avocat de la défense explique que son client est un mal-aimé : “Lorsqu’il avait 13 ans, son père l’a envoyé au Mali pendant trois ans pour le punir. Alors, il s’est dit : Je ne suis ni d’ici ni d’ailleurs, ceux qui m’ont mis au monde ont décidé de m’exclure. Et cela a interrompu le délai d’obtention de la nationalité française”. (…)*

Le Point – merci cerisecerise69